

LES AGRICULTURES FAMILIALES COTONNIERES ENTRE MODERNISATION ET MARGINALISATION

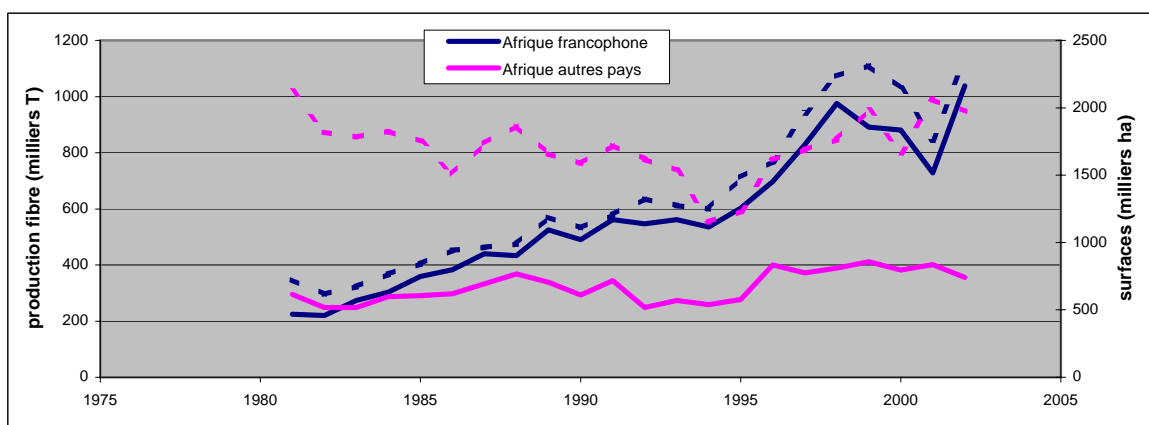
Les populations rurales, qui représentent encore près de la moitié de la population mondiale et près des deux tiers de celle de l'Afrique au Sud du Sahara, vivent encore en forte proportion dans le cadre d'exploitations familiales peu productives⁽¹⁾ qui ont de plus en plus de mal à leur assurer un niveau de vie décent.

L'évolution des agricultures familiales africaines reste préoccupante, après plus de cinquante ans d'aide au développement, malgré les efforts accomplis et les mises en garde, à l'exemple de celle de René Dumont dans « l'Afrique noire est mal partie ». Les paysans africains continuent à se débattre entre une modernisation difficile à maîtriser dans leur situation et les risques de marginalisation croissante aux conséquences redoutables au plan économique, environnemental, politique et humain. Les grands enjeux de l'évolution des agricultures familiales sont présentés en annexe.

Il s'agit ci-après d'éclairer les évolutions en cours de ce type d'agriculture ultra dominante dans les pays d'Afrique au Sud du Sahara en prenant l'exemple des zones cotonnières et de dégager les voies possibles pour leur « modernisation »⁽²⁾.

1. UNE MODERNISATION INTERESSANTE MAIS A BOUT DE SOUFFLE

En zones cotonnières de l'Afrique francophone, l'évolution des agricultures familiales est liée à l'importance croissante prise par le coton. Le passage d'une production de 200.000 tonnes de coton fibre au début des années 80 à plus de 1 millions de tonnes en 2003/04 (voir courbe ci-dessous d'après source ICAC) a constitué un élément marquant, le coton constituant la principale culture de diversification de ces zones par rapport aux productions vivrières traditionnelles.



1 M. Mazoyer, L. Roudart, Histoire des agricultures du monde, Seuil, novembre 1997

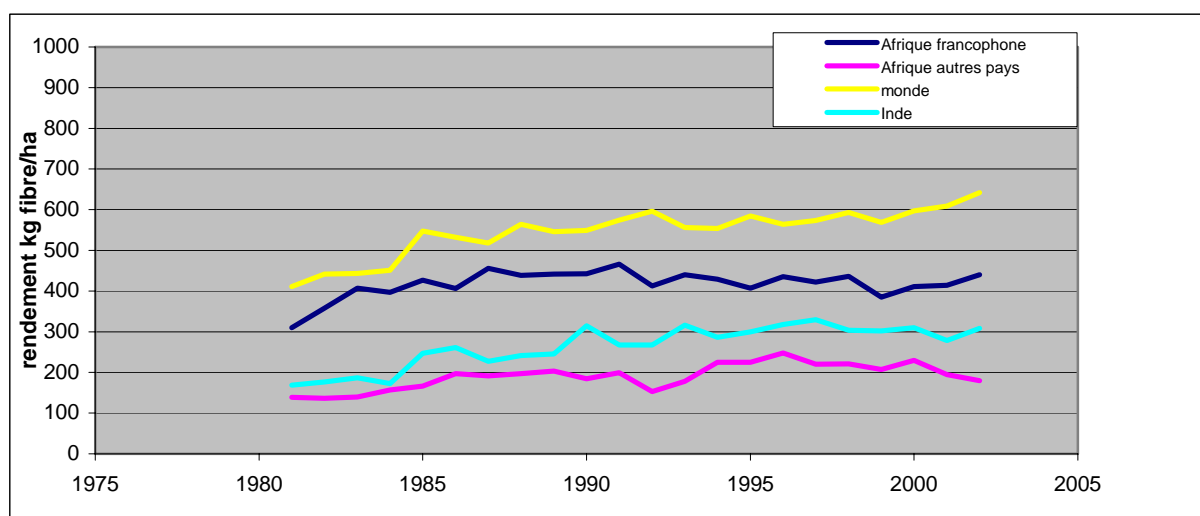
2 JF. Bélières, PM. Bosc, G. Faure, S. Fournier, B. Losch, Quel avenir pour les agricultures familiales d'Afrique de l'Ouest dans un contexte libéralisé ?, CIRAD, 2002.

Dossier de « Grain de Sel » n° 23 sur les agricultures familiales. Inter-Réseaux Développement Rural Juin 2003.

L'élément marquant de cette dynamique⁽³⁾ a été l'organisation de la filière coton sous une forme intégrée de l'amont à l'aval autour de sociétés d'Etat, ce qui a permis de sécuriser l'environnement socio-économique des producteurs en matière d'approvisionnement à crédit et de commercialisation du coton graine. Ainsi l'obstacle de **l'accès au crédit** a été surmonté pour les petits prêts à court terme pour l'achat d'intrants, dans le cadre d'une caution solidaire de groupes de producteurs et de la sécurisation du remboursement lors de l'achat du coton graine ; par contre le problème n'a pas été résolu pour des crédits individuels à moyen terme et pour de plus gros investissements, sauf exceptionnellement pour la culture attelée. De même des **itinéraires techniques** pour les systèmes de production coton ont été mis à disposition de la vulgarisation grâce à la collaboration entre les sociétés agroindustrielles cotonnières et la recherche ; malheureusement ces appuis s'essoufflent faute de financements sécurisés et d'une étroite association à l'innovation des producteurs. Depuis une vingtaine d'années, **une structuration** des producteurs est en cours ; restée trop longtemps cantonnée aux groupements de base et trop souvent dépendante d'appuis extérieurs, ce qui a limité son poids économique et politique, elle reste encore fragile.

Sur le plan financier, les crises liées aux baisses des cours du coton sur le marché international (en particulier en 85/86 et 91/92) ont été surmontées grâce à des mécanismes de stabilisation et à des appuis financiers de la France et du STABEX, mais sans réelle responsabilisation des producteurs. La dévaluation du FCFA début 94 a permis de relancer les filières en difficulté, mais la volatilité des cours les a fragilisées à nouveau et en même temps a remis en cause les possibilités de modernisation des agricultures paysannes.

Une amorce de modernisation des unités familiales d'exploitation en zone cotonnière, entraînant des augmentations de production du coton et du maïs et une diffusion de la culture attelée, a permis un début d'amélioration des revenus monétaires des producteurs et un accès plus facile au travail de chaque membre de la famille. Malheureusement **l'apport structurant et dynamisant de la culture du coton** semble s'épuiser si on considère la stagnation des rendements en Afrique francophone (voir courbe ci-dessous d'après source ICAC) et les difficultés de nombreuses organisations de producteurs et de certaines filières en cours de réorganisation.



3 Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre, Ministère de la Coopération et du Développement. La documentation française
 JC Devèze. Le réveil des campagnes africaines. Karthala (1996)

Ceci a conduit à préconiser une **diversification** des productions par rapport au coton. Le plus naturel a été, dans le cadre des systèmes de production coton, la promotion du maïs. Cette dernière culture se heurte à la limite des débouchés disponibles, compte tenu des aléas du marché des vivriers. Aussi il est suggéré actuellement d'autres diversifications comme par exemple l'anacarde, l'arachide, le riz, les tubercules, les légumes, etc.. Mais là aussi les résultats sont médiocres du fait de marchés aléatoires, d'un manque d'organisation de ces nouvelles filières et surtout d'une insuffisante continuité dans l'action entre partenaires responsables.

Dans de nombreux pays, deux problèmes principaux trouvent difficilement des solutions, celui de la réforme des filières et celui de leur compétitivité au moment où s'accroissent leurs privatisations et leurs libéralisations. Une partie délicate pour **relancer les dynamiques** se joue à l'amont de la filière, au niveau des producteurs, avec d'une part le problème de l'amélioration durable de la productivité de leurs exploitations et d'autre part celui de la structuration de leur organisation pour leur permettre de jouer pleinement leur rôle dans chaque filière et en éliminer les dysfonctionnements.

2. L'AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ DES EXPLOITATIONS FAMILIALES

L'amélioration de la productivité des exploitations cotonnières, semble dans beaucoup de zones être bloquée. Les raisons en sont multiples et difficiles à hiérarchiser. Citons-en quelques unes :

- Stratégie anti-risques des producteurs qui cherchent plus à augmenter leur surface qu'à intensifier.
- Dégradation de l'efficacité des appuis aux producteurs (et en particulier auprès de ceux qui s'installent) à la suite des réformes des filières et de l'usure des systèmes mis en place.
- Mise en culture de terres marginales et problèmes de fertilité ;
- Baisse relative des marges bénéficiaires dégagées par les producteurs .
- Difficultés d'approvisionnement en intrants et dans certains cas de paiement du coton graine.
- Etc.

Cependant, certains pays continuent à réaliser des efforts intéressants, comme par exemple au Cameroun, pour mieux maîtriser la lutte phytosanitaire, les utilisations des herbicides et les nouvelles techniques permettant d'améliorer la fertilité des sols. Une nouvelle approche, testée durant les années 80 au Mali et au Burkina Faso, le conseil de gestion à l'exploitation agricole, permet non seulement d'améliorer les techniques, mais aussi les capacités de changement des agriculteurs.

L'exemple le plus intéressant en ce domaine me semble être actuellement celui du Bénin. Au début des années 90, un **conseil de gestion à l'exploitation familiale** (CEF) a été expérimenté avec quelques agriculteurs. En 2003, 2.300 personnes étaient engagées dans le processus d'apprentissage de la gestion de l'exploitation, en majorité des hommes, mais aussi des femmes pour leurs petits ateliers de production et/ou de transformation.

Le CEF est mis en œuvre grâce à un projet centré sur les zones cotonnières, financé par l'AFD, le Projet d'amélioration et de diversification des systèmes d'exploitation. Il mobilise des opérateurs ou des Organisations de Producteurs (OP) capables de travailler avec des groupes de volontaires intéressés par le conseil de gestion. Il se caractérise par un souci de lier l'apprentissage à la pratique : les outils de gestion sont présentés et mis en application immédiatement ; les données sont traitées, restituées et analysées avec les producteurs ; la gestion fait prendre conscience de la nécessité de l'amélioration des techniques et de l'organisation du travail. Les conseillers de gestion sont aussi responsabilisés dans la formation et le suivi des producteurs formés et ont la possibilité d'initiatives : visite d'échange, expérimentation... Une place prépondérante est progressivement donnée à l'apprentissage de la gestion en langues locales.

Ce conseil à l'exploitation a déjà des effets importants. De nombreux producteurs sont désormais capables d'intensifier⁽⁴⁾ et de diversifier leurs productions, de gérer leur exploitation et la trésorerie de la famille, de faire des choix pour améliorer l'exploitation, d'organiser le travail et de programmer les campagnes, etc.. Le CEF suscite aussi de nouvelles demandes de producteurs, notamment en termes d'innovations et de conseils techniques (gestion de la fertilité, amélioration de l'élevage, etc.), de mise en forme de plans de développement de leur exploitation (assolement, association agriculture/élevage, clôture, échange amiable de terres...) et d'accès au crédit. Pour ce dernier point, il s'agit de créer des rapports de confiance entre emprunteur capable de présenter des comptes, prêteur disposé à s'intéresser à des clients voulant investir et conseiller de gestion apte à faciliter la préparation des dossiers de crédit et à suivre leur remboursement régulier.

Le CEF contribue aussi à poser le problème des services prioritaires à rendre aux membres des organisations de producteurs et à rendre plus attentif à leur bonne gestion les producteurs apprenant à gérer leur exploitation. Aux conseillers en appui aux agriculteurs, le CEF fait prendre conscience de l'importance de leur rôle de formateur et de promoteur et donc de l'intérêt de leur travail. Au niveau national, face à l'absence de statistiques agricoles fiables, l'exploitation des résultats des exploitations donnent des repères intéressants.

Le principal enjeu sera la pérennisation des dispositifs et de leur financement. L'implication forte des différents acteurs (producteurs, OP et Ministère de l'Agriculture) permet de penser que des solutions seront trouvées.

Aujourd'hui, cette expérience béninoise présente de nombreux avantages : elle fonctionne à des coûts relativement raisonnables (de l'ordre de 100 € par producteur et par an) et implique différents types d'acteurs, depuis les agriculteurs jusqu'au ministère de l'agriculture. Surtout, cette nouvelle approche permet aux producteurs de faire leurs choix en connaissance de cause et leur donne confiance pour s'adapter à un environnement mouvant. L'objectif est de passer à 5 % des producteurs de coton en conseil de gestion dans les prochaines années, ce qui sera facilité si les dynamiques économiques se renforcent et si donc la filière coton est elle-même bien gérée, ce qui n'est plus le cas actuellement au Bénin.

4 Les rendements du coton et ceux du maïs sont, au bout de deux ou trois ans de conseil, respectivement supérieurs de 40 % et 30 % par rapport à la moyenne des exploitations.

3. LA STRUCTURATION DES PRODUCTEURS

Depuis les premières associations villageoises au Mali au milieu des années 1970, les organisations de producteurs de coton se sont multipliées à la base. Selon les pays les évolutions ont été très diverses, comme le montrent les exemples suivants :

- Au Mali, il n'y a pas eu de mise en place de faîtières économiques des AV, mais création de syndicats. Ces derniers viennent de présenter un programme cohérent pour définir la stratégie des producteurs face à la réforme de la filière coton, pour structurer les organisations économiques des producteurs et préciser le rôle du syndicalisme, etc.
- Au Cameroun, les groupements de base se sont structurés en faîtière (Organisation des Producteurs de Coton du Cameroun) , ce qui permet une relation constructive avec la SODECOTON pour gérer les évolutions de la gestion de la filière, de l'approvisionnement en intrants, etc.
- Au Bénin, des organisations de producteurs polyvalentes mais en fait souvent très centrées en zone cotonnière sur cette spéculation, ont créé la Fédération des Unions de Producteurs. Cette dernière se pose la question de la mise en place d'organisations de producteurs spécialisées coton à un moment où diverses dissidences remettent en cause la cohérence des organisations de producteurs et leur capacité à faire fonctionner l'interprofession.
- Etc.

L'exemple le plus intéressant en matière de **structuration des producteurs de coton** est sans doute actuellement celui du Burkina.

A partir des années 70, des groupements villageois (GV) se voient confier deux missions principales au sein de la filière coton, d'une part la commercialisation locale des intrants en lien avec l'élaboration des plans de campagne, d'autre part la commercialisation primaire du coton.

Jusqu'à la fin des années 80, les GV n'ont cessé de grossir (certains GV dépassaient les 100 membres), accompagnant la hausse de la production de coton-graine passée de 28.000 tonnes en 1970 à 189.000 tonnes en 1990.

Au début des années 90, les 2/3 des GV se sont trouvés face à des problèmes d'endettement. Les causes en sont multiples : mauvaise programmation des besoins en intrants, insuffisance des documents comptables permettant d'avoir une vision claire de la situation du GV, absence de contrôle des opérations liées au crédit, caution solidaire devenue inefficace en raison du grand nombre d'adhérents au GV, financement par les GV d'investissements hors coton (écoles, dispensaires,...).

Cet endettement important des GV a entraîné une crise de confiance des paysans qui ont pour certains abandonné la culture de coton (la production chute en 1992 à 150.000 tonnes).

En 1995, face à ce constat de crise, l'Etat et la SOFITEX réagissent avec l'appui des bailleurs de fonds (Union Européenne et AFD). Une partie des dettes des GV est apurée et des Groupements de Producteurs Cotonniers (GPC) remplacent progressivement les GV largement

discrédités. Les GPC, de taille plus restreinte (une trentaine de membres en moyenne, 40 tonnes minimum de coton-graine produit), sont souvent issus des scissions de groupements précédents, sans que le problème de l'endettement ne soit définitivement réglé en termes de transmission d'arriérés. En 1999, on comptait 6.600 GPC qui regroupaient 90 % des producteurs de coton.

Cette structuration des producteurs cotonniers se poursuit en 1998 avec la création à partir des GPC d'Unions Départementales (UD), d'Unions Provinciales (UP) et enfin d'une Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB) avec, à sa tête, un leader charismatique. Cette union nationale a, en fait, une vocation à la fois syndicale (représenter les intérêts des producteurs de coton) et professionnelle (veiller à la fourniture de services appropriés répondant aux besoins des GPC et des producteurs).

Progressivement l'UNPCB s'implique dans la mise en place d'un volet conseil de gestion aux OP, avec l'embauche de conseillers pour les GPC. L'appui en gestion aux OP a porté d'une part sur la tenue de leur comptabilité et l'établissement de leurs résultats financiers annuels, d'autre part sur des opérations de redressement (écarts de tonnages sur la commercialisation du coton-graine, livraisons fictives ou doubles facturations d'intrants, doubles prélèvements d'échéances de crédit, etc.) et de désendettement. Cet appui en gestion, accompagné d'actions de formation, est apporté dans le cadre de deux projets successifs financés par l'AFD.

Suite à un atelier national sur l'endettement des OPA coton en 1999, l'UNPCB a pris la tête du mouvement réclamant la mise en place de comités de crédit chargés de déterminer la quantité d'intrants que chaque GPC peut acheter à crédit sans risque d'impayés. Ils analysent avec rigueur les demandes de crédits formulées par les producteurs de coton à leur GPC. Des critères permettent à des comités où siègent les producteurs d'apprécier les demandes : superficies prévues, remboursements antérieurs, part des céréales, respect de ratios d'endettement, garanties, etc..

Depuis 1999, les paysans détiennent à travers l'UNPCB 30 % du capital de la SOFITEX et sont membres de son conseil d'administration, où ils sont partie prenante des décisions concernant la filière. Dans ce contexte favorable de maîtrise partagée du fonctionnement de la filière entre Etat, société cotonnière et producteurs, la production ne cesse d'augmenter pour atteindre 500.000 tonnes cette dernière campagne 2003/2004. Ceci permet aussi de gérer de façon constructive la cession par la SOFITEX des zones Centre et Est à deux nouveaux opérateurs agro-industriels.

Au Burkina et dans les autres pays, il est important que des responsables agricoles reconnus et appuyés par leur base puissent faire **prendre en compte les intérêts des producteurs**, d'une part dans le cadre des diverses filières en cours de réorganisation et de libéralisation, d'autre part des diverses instances de définition des politiques agricoles et de régulation des marchés agricoles.

Dans un tel contexte, le réseau des organisations paysannes et des producteurs agricoles (**ROPFA**) peut jouer un rôle croissant pour défendre les producteurs d'Afrique de l'Ouest et leurs exploitations familiales à tous les niveaux, y compris à celui du commerce international

(à l' exemple de leur action à Cancun). Une première étape intéressante a été franchie par l'organisation à Cotonou du 11 au 14 mai 2004 d'un atelier de concertation paysanne sur le développement de la filière coton en Afrique.

Pour être crédible, le ROPPA et les organisations cotonnières de chaque pays doivent devenir aussi de plus en plus exemplaires dans leur actions au service des producteurs et dans leur gestion, et donc clarifier **leur stratégie** au moment où il leur ait demandé de plus en plus de présenter leurs objectifs et les appuis qu'ils souhaitent mobiliser en conséquence.

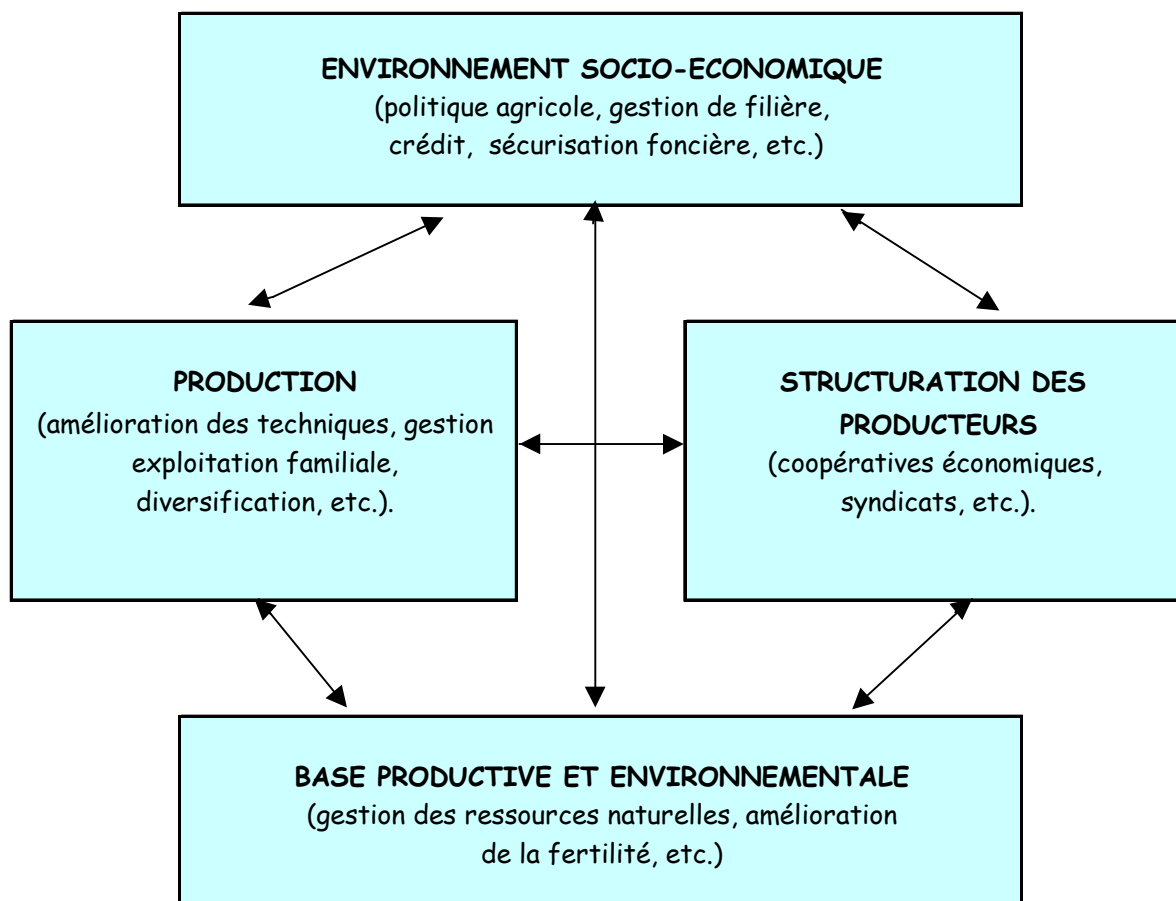
4 . DES STRATEGIES A REDEFINIR

La phase actuelle d'évolution des filières coton n'en demeure pas moins délicate pour les producteurs et leurs organisations : les privatisations et les libéralisations remettent en cause les organisations des filières, des possibilités de participation au capital des sociétés d'égrenage se présentent, les volontés d'acquérir des usines et/ou de maîtriser la commercialisation des intrants ne sont pas sans risques. Les responsables agricoles doivent donc définir des stratégies réalistes pour à la fois augmenter leur poids économique et politique, rendre les services de qualité attendus par les producteurs et garder leur confiance.

Les deux exemples étudiés ci-dessus montrent bien l'importance pour la modernisation des agricultures paysannes d'accompagner les producteurs pour qu'ils franchissent de nouvelles étapes en privilégiant des leviers bien choisis comme un conseil à l'exploitation rénové et une organisation des producteurs sur des bases rigoureuses et pertinentes. Il est important de souligner que « promotion de l'exploitation familiale » et « structuration des producteurs » sont **deux processus non seulement complémentaires, mais interactifs**, demandant l'amélioration des capacités de responsabilité et de gestion à tous les niveaux. L'étape suivante, encore difficile à atteindre en Afrique, est l'implication d'organisations de producteurs crédibles et bien gérées dans le bon fonctionnement des filières, par exemple dans le cadre d'interprofessions.

La définition de cette stratégie doit prendre en compte l'articulation entre leur vision de la promotion des agricultures familiales, leurs ambitions pour le développement des zones cotonnières et les exigences de l'amélioration des systèmes de production coton. Une autre difficulté est de combiner les différentes échelles d'intervention de l'exploitation aux organisations de producteurs et des filières jusqu'à la prise en compte du contexte international. Enfin, il s'agit pour les responsables de se repérer dans les canaux financiers possibles, entre ceux déterminés dans le cadre des politiques de leur pays, ceux liés aux filières coton et ceux proposés par des partenaires extérieurs intervenant au niveau local.

Le schéma ci-après a pour objet de présenter les **quatre domaines** principaux (en dehors des infrastructures, du développement local, de la santé et de l'éducation) conditionnant l'avenir des agricultures familiales en zone cotonnière.



Ce qui est important, c'est de progresser de façon cohérente dans ces quatre domaines qui s'articulent entre eux. Selon le cas, un domaine ou un autre peut être privilégié, mais, pour l'agriculteur, c'est l'ensemble qui est porteur.

La modernisation des agricultures familiales des zones cotonnières dépend aussi des interventions et des influences des **organisations de coopération** et de développement bilatérales et multilatérales. L'évaluation de leurs impacts positifs (en particulier de l'appui dans la durée de la coopération française), mais aussi négatifs (incohérences de certaines de leurs actions, manque de continuité dans leurs efforts, difficultés à prendre en compte des réalités de terrain), nécessiterait une étude en elle-même.

En conclusion, après des succès dans le développement des zones cotonnières grâce aux filières coton intégrées et à la façon dont elles ont sécurisé la production, la période actuelle est pleine d'incertitudes. Sans régulation équitable des marchés internationaux et sans organisations solides des acteurs, ces libéralisations en cours présentent des risques élevés. La modernisation et la structuration des agricultures familiales constituent donc des facteurs incontournables pour relancer des dynamiques économiques durables leur permettant d'éviter de nouveaux reculs dans leur développement.